

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone C-01

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Local		●					
C2 Artériel			●(1)				
C3 Régional							
C4 Service automobile							
C5 Restauration et hébergement				● (2)			
I - Industriel							
I1 Léger							
I2 Lourd							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel					●		
P2 Service public							
R - Récréatif							
R1 Extensif						●(3)	
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Agricole							
A2 Commerce agricole							
A3 Centre équestre							
A4 Chenil							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) R104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1)C204
(2)C503, C505

NOTES

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolée	●	●	●	●	●		
Jumelée		●	●		●		
Contiguë							
Marges minimales (mètres)							
Avant	2	2	2	2	2		
Latérales	2	2	2	2	2		
Arrière	5	5	5	5	5		
Taux d'implantation (max.)							

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En mètres (max.)	12	12	12	12	12		
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation m ² (min.)	40	40	40	40	40		
Largeur (min.)	6	6	6	6	6		
Profondeur (min.)							
Nbre logement / bâtiment	1	4	4	4	4		

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	500	500	500	500	500		
Largeur (min.)	15	15	15	15	15		
Profondeur (min.)							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois	●	●	●	●	●		
Secteur de la montagne							
Usage mixte		●	●	●	●		
Projet intégré d'habitation							
Entreposage extérieur							
Serv. / commerce à domicile							
Logement suppl. au sous-sol							
Logement intergénérationnel							
Règlement sur les PAE							
Règlement sur les PIIA	●	●	●	●	●		

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone C-02

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local	•							
C2 Artériel		• (1)						
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel								
P2 Service public								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	•	•						
Jumelée	•							
Contiguë	•							
Marges minimales (mètres)								
Avant	2	25						
Latérales	2	2						
Arrière	5	5						
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	12	12						
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	40	100						
Largeur (min.)	6	18						
Profondeur (min.)		7.1						
Nbre logement / bâtiment								

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	500	500						
Largeur (min.)	15	15						
Profondeur (min.)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois								
Secteur de la montagne								
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile								
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel								
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIIA	•	•						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C204, C206

NOTES

--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone C-03

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local	•							
C2 Artériel		• (1)						
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement			•(2)					
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel				•				
P2 Service public								
R - Récréatif								
R1 Extensif					•(3)			
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolée	•	•	•	•	•			
Jumelée	•	•	•	•	•			
Contiguë	•	•	•	•	•			
Marges minimales (mètres)								
Avant	2	2	2	2	2			
Latérales								
Arrière								
Taux d'implantation (max.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	12	12	12	12	12			
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	30	30	30	30	30			
Largeur (min.)	5	5	5	5	5			
Profondeur (min.)								
Nbre logement / bâtiment								
NORMES DE LOTISSEMENT								
Superficie m² (min.)	500	500	500	500	500			
Largeur (min.)	15	15	15	15	15			
Profondeur (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Noyau villageois	•	•	•	•	•			
Secteur de la montagne								
Usage mixte	•	•						
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile								
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel								
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIA	•	•	•	•	•			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) R104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) C503, C505

(1) C204, C206

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone C-04

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•						
H3 Trifamiliale			•					
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local				•				
C2 Artériel				• (1)				
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement					• (2)			
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel						•		
P2 Service public							•	
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) C204
(2) C503, C505

NOTES

--

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	•	•	•	•	•	•	•	
Jumelée								
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	6	6	6	6	6	6	6	
Latérales	2	2	2	2	2	2	2	
Arrière	8	8	8	8	8	8	8	
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	12	12	12	12	12	12	12	
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	30	30	30	30	30	30	30	
Largeur (min.)	5	5	5	5	5	5	5	
Profondeur (min.)								
Nbre logement / bâtiment	1	2	3					

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	600	750	750	500	500	500	500	
Largeur (min.)	20	22	25	15	15	15	15	
Profondeur (min.)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois	•	•	•	•	•	•	•	
Secteur de la montagne								
Usage mixte				•	•			
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile								
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel								
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIIA	•	•	•	•	•	•	•	

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•						
H3 Trifamiliale			•					
H4 Multifamiliale				•				
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional					•			
C4 Service automobile						• (1)		
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel							•	
P2 Service public								•
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•
Jumelée	•	•						
Contiguë	•							
Marges minimales (mètres)								
Avant	6	6	6	6	6	6	6	6
Latérales	2	2	2	2	2	2	2	2
Arrière	8	8	8	8	8	8	8	8
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	12	12	12	12	12	12	12	12
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)								
Nbre logement / bâtiment	1	2	3	6				

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	500	750	750	1 000	15 000	500	500	500
Largeur (min.)	15	20	20	25	15	15	15	15
Profondeur (min.)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois	•	•	•	•	•	•	•	•
Secteur de la montagne								
Usage mixte	•				•	•		
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur						•		
Serv. / commerce à domicile	•							
Logement suppl. au sous-sol	•							
Logement intergénérationnel	•							
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIIA								

Zone C-06

VILLE DE SUTTON

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C401, C402, C403, C404, C408, C410
C411

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone C-07

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale	•							
H3 Trifamiliale	•							
H4 Multifamiliale	•							
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local		•						
C2 Artériel		•(1)						
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement			•(2)					
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel				•				
P2 Service public					•(3)			
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	•	•	•	•	•			
Jumelée	•	•	•	•	•			
Contiguë	•	•	•		•			
Marges minimales (mètres)								
Avant	2	2	2	2	2			
Latérales	2							
Arrière	7.5							
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	11	11	11	11	11			
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	30	30	30	30	30			
Largeur (min.)	5	5	5	5	5			
Profondeur (min.)								
Nbre logement / bâtiment	4							

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	500	500	500	500	500			
Largeur (min.)	15	15	15	15	15			
Profondeur (min.)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois	•	•	•	•	•			
Secteur de la montagne								
Usage mixte	•	•	•	•	•			
Projet intégré d'habitation	•							
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile								
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel								
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIIA	•	•	•	•				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) P205

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) C503, C505
(1)C204

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone C-08

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale		•					
H3 Trifamiliale			•				
H4 Multifamiliale				•			
H5 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Local						•	
C2 Artériel							
C3 Régional							
C4 Service automobile							
C5 Restauration et hébergement					• (1)		
I - Industriel							
I1 Léger							
I2 Lourd							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service public							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Agricole							
A2 Commerce agricole							
A3 Centre équestre							
A4 Chenil							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolée	•	•	•	•	•	•	
Jumelée	•	•	•				
Contiguë	•						
Marges minimales (mètres)							
Avant	6	8	8	10	10	6	
Latérales	6	6	6	6	6	6	
Arrière	8	8	8	8	10	8	
Taux d'implantation (max.)							

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En mètres (max.)	12	12	12	12	12	12	
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation m ² (min.)	50	50	50	50	30	30	
Largeur (min.)	6	6	6	6	5	5	
Profondeur (min.)	7.1	7.1	7.1	7.1			
Nbre logement / bâtiment	1	2	3	12			

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	500	750	750	1 000	500	500	
Largeur (min.)	15	20	20	25	15	15	
Profondeur (min.)							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois	•	•	•	•	•	•	
Secteur de la montagne							
Usage mixte					•	•	
Projet intégré d'habitation	•	•	•	•			
Entreposage extérieur							
Serv. / commerce à domicile							
Logement suppl. au sous-sol							
Logement intergénérationnel							
Règlement sur les PAE							
Règlement sur les PIIA	•	•	•	•	•	•	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C503, C505

NOTES

--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone C-09

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale	•						
H3 Trifamiliale	•						
H4 Multifamiliale							
H5 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Local							
C2 Artériel							
C3 Régional							
C4 Service automobile							
C5 Restauration et hébergement		• (1)					
I - Industriel							
I1 Léger							
I2 Lourd							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service public							
R - Récréatif							
R1 Extensif			•				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Agricole							
A2 Commerce agricole							
A3 Centre équestre							
A4 Chenil							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolée	•	•	•				
Jumelée							
Contiguë							
Marges minimales (mètres)							
Avant	10	10	10				
Latérales	3	3	3				
Arrière	5	5	5				
Taux d'implantation (max.)							

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En mètres (max.)	12	12	12				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation m ² (min.)	30	30	30				
Largeur (min.)	5	5	5				
Profondeur (min.)							
Nbre logement / bâtiment							

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m ² (min.)	600	600	600				
Largeur (min.)	15	15	15				
Profondeur (min.)							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois							
Secteur de la montagne	•	•	•				
Usage mixte							
Projet intégré d'habitation							
Entreposage extérieur							
Serv. / commerce à domicile							
Logement suppl. au sous-sol							
Logement intergénérationnel							
Règlement sur les PAE	•	•	•				
Règlement sur les PIIA							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C503, C505

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone C-10

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement	● (1)							
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel								
P2 Service public								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C503, C505

NOTES

--

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	●							
Jumelée								
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	10							
Latérales	6							
Arrière	10							
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	11							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	70							
Largeur (min.)	7.4							
Profondeur (min.)	7.1							
Nbre logement / bâtiment								

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	500							
Largeur (min.)	20							
Profondeur (min.)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois								
Secteur de la montagne	●							
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile								
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel								
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIIA	●							

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone C-11

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•						
H3 Trifamiliale			•					
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local				• (1)				
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement					• (2)			
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel								
P2 Service public								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C101, C105 (uniquement boutique d'équipements et d'accessoires de sport), C108 (uniquement boutique vidéo)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) C503, C505

NOTES

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	•	•	•	•	•			
Jumelée	•	•	•					
Contiguë	•	•	•					
Marges minimales (mètres)								
Avant	10	10	10	10	10			
Latérales	6	6	6	6	6			
Arrière	10	10	10	10	10			
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	11	11	11	11	11			
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	70	70	70	70	70			
Largeur (min.)	7.1	7.4	7.4	7.4	7.4			
Profondeur (min.)	7.1	7.1	7.1	7.1	7.1			
Nbre logement / bâtiment								

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	500	500	500	500	500			
Largeur (min.)	15	15	15	15	15			
Profondeur (min.)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois								
Secteur de la montagne	•	•	•	•	•			
Usage mixte	•	•	•	•	•			
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile	•							
Logement suppl. au sous-sol	•							
Logement intergénérationnel	•							
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIIA	•	•	•					

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010